
NORME INTERNATIONALE



1385 / I

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Phtalates à usage industriel — Méthodes d'essai — Partie I : Généralités

*Phthalate esters for industrial use — Methods of test —
Part I : General*

iTeh STANDARD PREVIEW

Première édition — 1977-02-15

(standards.iteh.ai)

[ISO 1385-1:1977](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2faa3da7-4081-4724-843d-f6b2265fa624/iso-1385-1-1977)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2faa3da7-4081-4724-843d-f6b2265fa624/iso-1385-1-1977>

CDU 661.73 : 620.1 : 543.8

Réf. n° : ISO 1385/I-1977 (F)

Descripteurs : phtalate, essai, analyse chimique, détermination, coloration, cendre, acidité, ester, indice d'iode, indice de réfraction, point d'éclair, viscosité.

Prix basé sur 2 pages

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

Avant 1972, les résultats des travaux des comités techniques étaient publiés comme recommandations ISO; ces documents sont en cours de transformation en Normes internationales. Compte tenu de cette procédure, le comité technique ISO/TC 47, *Chimie*, après examen, est d'avis que la Recommandation ISO/R 1385-1970 peut, du point de vue technique, être transformée. Toutefois, le comité technique a divisé la Recommandation en cinq parties (ISO 1385 parties I à V), qui remplacent donc la Recommandation ISO/R 1385-1970, à laquelle elles sont techniquement identiques.

Les comités membres des pays suivants avaient approuvé la Recommandation ISO/R 1385 :

| | | |
|-------------------------|------------------|-----------------|
| Afrique du Sud, Rép. d' | Hongrie | Portugal |
| Allemagne | Inde | Roumanie |
| Autriche | Iran | Royaume-Uni |
| Belgique | Irlande | Suède |
| Bésil | Italie | Suisse |
| Corée, Rép. de | Japon | Tchécoslovaquie |
| Cuba | Nouvelle-Zélande | Thaïlande |
| Espagne | Pays-Bas | Turquie |
| France | Pologne | U.R.S.S. |

Aucun comité membre ne l'avait désapprouvée.

Les comités membres des pays suivants ont désapprouvé la transformation de la recommandation en Norme internationale :

France
Pays-Bas

Phtalates à usage industriel — Méthodes d'essai — Partie I : Généralités

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente partie de l'ISO 1385 donne des instructions générales relatives aux méthodes d'essai de certains phtalates à usage industriel. Elle spécifie également les méthodes à utiliser pour les essais suivants :

- mesurage de la coloration;
- détermination de la masse volumique à 20 °C;
- dosage de l'eau;
- détermination de l'indice d'iode (applicable uniquement au phtalate de diallyle);
- détermination de l'indice de réfraction;
- détermination du point d'éclair;
- détermination de la viscosité (non applicable au phtalate de diallyle).

Elle est applicable aux produits suivants (sauf comme indiqué ci-dessus) :

| | |
|----------------------------------|----------------------------|
| phtalate de diméthyle | phtalates de diheptyle |
| phtalate de diéthyle | phtalates de dioctyle |
| phtalate de di-isopropyle | phtalates de dinonyle |
| phtalate de diallyle | phtalates de didécyle |
| phtalate de di-isobutyle | phtalates de ditridécyle |
| phtalate de di- <i>n</i> -butyle | phtalate de dibutoxyéthyle |
| phtalates de dihexyle | phtalate de benzyl-butyle |

La liste actuelle des parties de l'ISO 1385 est donnée dans l'annexe.

2 RÉFÉRENCES

ISO/R 150, *Huiles de lin brute, raffinée et cuite.*

ISO 758, *Produits chimiques liquides à usage industriel — Détermination de la masse volumique à 20 °C.*

ISO 760, *Dosage de l'eau — Méthode de Karl Fischer.*

ISO 2211, *Produits chimiques liquides — Détermination de la coloration en unités Hazen (Échelle platine-cobalt).*

ISO 2592, *Produits pétroliers — Détermination des points d'éclair et de feu — Méthode Cleveland en vase ouvert.*

ISO 3104, *Produits pétroliers — Liquides opaques et transparents — Détermination de la viscosité cinématique et calcul de la viscosité dynamique.*

ISO . . ., *Produits chimiques liquides à usage industriel — Échantillonnage.*¹⁾

3 ÉCHANTILLONNAGE

Effectuer l'échantillonnage conformément à l'ISO . . . En outre, l'échantillon pour laboratoire ne doit pas avoir un volume inférieur à 500 ml. Il doit être placé dans un flacon en verre, propre, sec et étanche, à bouchon rodé, de capacité telle qu'il soit presque entièrement rempli par l'échantillon, et conservé à l'obscurité.

S'il a été nécessaire de sceller le flacon, prendre soin d'éviter tout risque de contamination de son contenu.

4 MESURAGE DE LA COLORATION

Utiliser la méthode spécifiée dans l'ISO 2211.

5 DÉTERMINATION DE LA MASSE VOLUMIQUE À 20 °C

Utiliser la méthode spécifiée dans l'ISO 758.

6 DOSAGE DE L'EAU

Utiliser l'une des méthodes spécifiées dans l'ISO 760, avec une prise d'essai de 20 ml de l'échantillon pour laboratoire.

7 DÉTERMINATION DE L'INDICE D'IODE

(applicable uniquement au phtalate de diallyle)

Utiliser la méthode spécifiée dans le chapitre A.7 de l'annexe A de l'ISO/R 150.

8 DÉTERMINATION DE L'INDICE DE RÉFRACTION

Utiliser un réfractomètre qui donne l'indice de réfraction pour la raie D du sodium à 20 ± 2 °C avec quatre décimales.

1) En préparation.

9 DÉTERMINATION DU POINT D'ÉCLAIR

Utiliser soit l'appareil de Pensky-Martens à vase ouvert, soit la méthode de Cleveland en vase ouvert spécifiée dans l'ISO 2592.

10 DÉTERMINATION DE LA VISCOSITÉ

(non applicable au phtalate de diallyle)

Utiliser la méthode spécifiée dans l'ISO 3104 et un appareillage qui permette de calculer la viscosité dynamique avec une précision de 1 mPa.s (1 cP), à une température agréée et maintenue constante à $\pm 0,05^{\circ}\text{C}$.

11 PROCÈS-VERBAL D'ESSAI

Le procès-verbal d'essai, pour chaque détermination, doit contenir les indications suivantes :

- a) référence de la méthode utilisée;
- b) résultats, ainsi que la forme sous laquelle ils sont exprimés;
- c) compte rendu de tous détails particuliers éventuels relevés au cours de l'essai;
- d) compte rendu de toutes opérations non prévues dans la partie appropriée de l'ISO 1385 ou dans d'autres Normes internationales auxquelles il est fait référence, ou de toutes opérations facultatives.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ANNEXE

ISO 1385-1:1977

PUBLICATIONS ISO RELATIVES AUX PHTALATES À USAGE INDUSTRIEL

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b2265fa624/iso-1385-1-1977>

ISO 1385/I – Généralités.*

ISO 1385/II – Mesurage de la coloration après chauffage (Phtalate de diallyle exclu).

ISO 1385/III – Détermination des cendres.

ISO 1385/IV – Détermination de l'acidité à la phénolphtaléine – Méthode titrimétrique.

ISO 1385/V – Dosage des esters – Méthode titrimétrique après saponification.

* La détermination de l'indice d'iode, spécifiée dans l'ISO 1385/I, est applicable uniquement au phtalate de diallyle. La détermination de la viscosité, spécifiée dans l'ISO 1385/I, n'est pas applicable au phtalate de diallyle.